



Montreuil, le 10 Novembre 2011.

Éducateurs/ Assistants sociaux

Nous refusons de travailler plus longtemps, pour perdre de l'argent!

Le gouvernement veut nous vendre le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B -NES du B- (Secrétaires Administratifs, Éducateurs, Assistant de Service Social, Infirmiers) en vous expliquant que grâce à ce merveilleux cadeau vous gagnerez plus. C'est un leurre, d'ailleurs, aucune organisation syndicale Fonction publique n'envisage de signer une simple transposition du NES du B pour ces corps, même si certaines organisations catégorielles peuvent dire autre chose...

Ce n'est pas (plus) la direction de la PJJ qui décide pour ces personnels, elle fait au mieux des propositions. *Faire croire que les directions des ministères ont un pouvoir sur les statuts, les salaires, les promotions ou même l'indemnitaire est une fadaise: Tout est piloté à BERCY entre la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) et celle du Budget !*

Le Premier Ministre, il y a un an, a demandé à la Fonction Publique Territoriale de « négocier » l'avenir de ce qu'il appelle la Filière Sociale (Educateurs, ASS, CESF, EJE) parce que c'est là que se trouvent le plus grand nombre de travailleurs sociaux. Ce que voulait le gouvernement, c'est de faire peser la responsabilité d'un projet de régression statutaire aux Conseils Généraux et aux Maires qui ne sont pas tombés dans le piège!

Ce dossier est suivi en intersyndicale à la Fonction Publique Territoriale depuis tout ce temps, **et unanimement rejeté**. La CGT PJJ est associée à ce travail depuis le début, parce nous syndiquons le seul corps d'Éducateur de la Fonction Publique de l'État

Or, le **9 novembre au matin, la DGAFP voulait reprendre la main**, et imposer « en urgence » ce que le gouvernement n'a pas pu imposer à la Territoriale...

En préalable, une Intersyndicale s'est tenue à l'initiative de la CGT le 24 octobre dernier, la totalité des organisations syndicales de la Fonction Publique de l'État (CGT- CFDT - FO - UNSA-FSU - Solidaires) se sont prononcées sur la position suivante :

« Les organisations syndicales de la Fonction publique réaffirment les revendications portées depuis plusieurs mois, dans le cadre, de la revalorisation de la filière sociale et médico-sociale à savoir :

Le passage en catégorie A pour les personnels éducatifs et sociaux

L'homologation des diplômes du Travail Social au niveau II

avec inscription au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles

...Pour ces raisons, les organisations syndicales exigent, l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble de la filière et sur les trois versants (État, Territoriale et Hospitalière)... Elles demandent à être reçues par le ministre de la Fonction publique, pour débattre des choix politiques en préalable aux questions techniques ».

Aucune organisation syndicale sérieuse ne peut revendiquer une perte de pouvoir d'achat. Toutes celles de la Fonction publique demandent, non pas le NES du B, mais le passage en catégorie A... **Le NES du B serait un vrai recul social la preuve :**

Les corps d'Éducateurs, d'Assistants de Service Social, sont des métiers sur deux grades (deuxième et première classe pour les Éducateurs, classe normale puis classe supérieure pour les ASS).

Pour ces corps, si l'on gagne 19 points en début de carrière et 27 points au dernier échelon, comme la carrière est allongée et que la progression est beaucoup plus lente (cf. page 3), **c'est une perte sèche de 20 000 euros sur le premier grade et de 44 500 euros sur le**

deuxième! Tout cela pour gagner 100 euros bruts de plus au dernier échelon **soit 75 euros nets au bout de 30 ans** (contre 22 ans actuellement)... De qui se moque-t-on?

Certains parleront de l'augmentation de la pension de retraite (75% des 75 euros soit 56 euros). **Il faudra toucher la retraite pendant...plus de 66 ans pour compenser** le manque à gagner sur le seul 2e grade...

La CGT, nous négocie pas sur une seule catégorie de la Fonction publique. Pour nous, la catégorie B, ne peut se négocier sans savoir comment nos camarades de la catégorie C, peuvent y entrer et sans savoir comment les catégorie B peuvent passer en A...

Ainsi, nous avons la nouvelle grille pour les Conseillers Techniques en Service Social – il doit en rester 3 ou 4 à la PJJ... Cette nouvelle grille comble le retard avec les CSE en portant l'indice terminal de 551 à 604... Mais nous savons rien de l'articulation entre ce corps et celui des ASS!

Actuellement, le corps de CTSS est un corps de débouché pour les ASS, comme le corps de CSE est un corps de débouché pour les Éducateurs, parce qu'au bout de 22 ans de carrière en bout de grille, l'administration doit proposer une solution: il est alors possible par liste d'aptitude d'entrer dans ces corps. Le NES du B, va allonger la carrière à 30 ans... **il ne sera plus utile pour l'administration de faire des propositions de corps de débouché!**

Pour conclure, s'il est exact que la progression indiciaire pour les CTSS n'est pas négligeable, l'indice sommital les amène au niveau des CSE de la PJJ... Ce qui veut dire que pour les CSE (à la PJJ, à la territoriale ou ailleurs) aucune progression n'est prévue... Cet indice 604 étant le nouveau sommet partagé entre petits A **alors qu'il n'y a encore aucune négociation sur ce « grade »** (qui rentre dedans, comment, quels métiers)...

Pourtant, nous notons que dès aujourd'hui des CTSS sont détachées dans le corps des Attachés d'administration (DDASS, DRASS, ARS par exemple). La revendication du A type n'est donc pas une ineptie.

► *Ce 9 novembre au soir, devant la la détermination et la position unanime des organisations syndicales, nous restons en attente d'une rencontre avec le Ministre de la Fonction Publique (M.Sauvadet).*

► *Le calendrier qui était très serré, s'est subitement assoupli, on parle de finalisation pour la fin du premier semestre 2012, et d'ici là, il y aura peut-être des changements politiques.*

► *Enfin, la DGAFP a sorti de sa manche un revalorisation indemnitaire (mais dans le cadre de la PFR) ce qui a été rejeté par les organisations syndicales : **s'il y a de l'argent pour des primes, autant intégrer les montants aux salaires...***

Il est temps de faire cesser le double discours:

- Parler de l'égalité Homme-Femme par exemple et ne donner aucune reconnaissance aux métiers féminins (les CTSS ou ASS étant l'exemple parfait)...
- dire qu'il n'y a pas d'argent pour le statutaire mais vouloir doubler l'indemnitaire. S'il y a de l'argent, il y en a pour une revalorisation salariale...
- dire que ce projet est urgent, et se laisser jusqu'à Juillet 2012 pour négocier...

Pour la CGT, la bataille continue à tous les niveaux:

Dès que nous aurons des dates de nouvelles rencontres, nous demanderons à tous les personnels de la filière sociale sur les 3 versants de la Fonction publique de faire pression, parce que les enjeux dépassent les seuls fonctionnaires d'État...

Nous utiliserons toutes les manifestations prévues, comme les assises de l'enfance en décembre à Paris pour nous faire entendre.

Il est possible de gagner la reconnaissance en catégorie A, comme les Instituteurs et ou les Infirmiers, et de s'inscrire dans un véritable A type.

C'est tous ensemble que nous y arriverons...

Situation des agents en C2I

Estimation des rémunérations perçues par un agent sur 35 ans de carrière avec les grilles actuelles et les futures grilles proposées.

	CII	CII
	Classe normale	Classe supérieure
rémunération en euros	839 545,56	905 847,12

	futur	futur
durée	2ème grade	3ème grade
rémunération en euros	819 912,84	861 371,88
différence en euros	- 19 632,72	-44475,24

Cela correspond à la perte de 105 euros par mois sur une carrière complète !!!

l'écart entre le trait rouge et le bleu montre la perte de pouvoir d'achat.

déroulement actuel et futur de carrière

